



Que faire apres avoir reçu l'acte de divorce

Par **kikirara**, le **19/01/2010** à **09:23**

Bonjour,

Je viens de recevoir l'acte de divorce, je suis divorcée depuis le 27/11/09. Maintenant je ne sais quoi faire. Est-ce que je dois aller à la mairie pour qu'ils me mettent que je suis divorcée sur mon livret de famille vu que je veux reprendre mon nom de jeune fille. Aidez moi, je suis un peu perdue.

Merci.

Par **chris_idv**, le **19/01/2010** à **14:55**

Bonjour,

Vous devez demander à l'avocat en charge de votre divorce de transmettre le jugement à l'officier d'état civil de votre lieu de naissance pour mise à jour.

Salutations,